



Le 5 février 2014

Monsieur Mario Girard
Président-directeur général
Administration portuaire de Québec
150, rue Dalhousie
C.P. 80, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4M8

**Objet : Diagnostic, enjeux et plan d'action 2014-2015 en développement durable –
Commentaires du Comité de vigilance des activités portuaires**

Monsieur le Président-Directeur général,

Le 15 janvier 2014, les membres du Comité de vigilance des activités portuaires ont assisté à la présentation du document : *Diagnostic, enjeux et plan d'action 2014-2015 en développement durable du Port de Québec*.

Rappelons d'abord que le Comité de vigilance vise à permettre les échanges entre l'administration portuaire, la Ville de Québec et les citoyens concernés et a été mis en place par le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume, en collaboration avec la ministre responsable de la région, Mme Agnès Maltais. Ce comité assure un rôle de vigie des activités portuaires. Il a comme mandat de proposer des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il se veut un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec.

Le Comité de vigilance des opérations portuaires du Port de Québec, par la voix de ses membres, répond de bon gré à l'invitation de l'Administration portuaire de Québec de présenter ses commentaires et recommandations portant sur le document de travail :

Diagnostic, enjeux et plan d'action 2014-2015 en développement durable. Nous soulignons cette ouverture en souhaitant qu'elle soit le début d'une collaboration rapprochée et efficace.

Dans un premier temps, les membres du comité désirent souligner que le délai prévu pour commenter le document n'a pas permis à tous de consulter les personnes impliquées au sein de leur instance. Compte tenu de la réalité des organismes siégeant au comité, dont notamment les conseils de quartier formés de participants bénévoles, le délai de trois semaines s'est avéré nettement insuffisant, la fréquence de leur réunion étant mensuelle.

De façon générale, selon les membres du comité de vigilance, le document présenté n'est pas représentatif d'une réelle stratégie de développement durable qui tendrait à démontrer une projection de ce que sera l'exemplarité organisationnelle, sociale et environnementale du Port dans 20 ou 25 ans.

La méthodologie utilisée pour l'exercice de balisage comporte des lacunes puisqu'elle ne permet pas d'identifier les meilleures pratiques. Le plan d'action demeure incomplet et ne contient pas d'indicateurs de performance précis, mesurables, permettant de suivre les activités et d'améliorer les performances.

Les événements environnementaux qu'a subis la population riveraine des installations portuaires et celle de la Rive-Sud depuis 2012 reflètent l'urgence d'élaborer un plan d'action efficace orienté vers des pratiques exemplaires visant à minimiser les impacts environnementaux des activités portuaires. L'une des orientations de la stratégie concerne l'amélioration de la performance environnementale sur l'ensemble du Port mais, malheureusement, elle n'aborde pas les impacts sur la population à l'extérieur du Port ni sur la sécurité et la protection des travailleurs.

Conséquemment, compte tenu de l'importance des enjeux sur la santé, l'environnement et la sécurité, le plan d'action du Port ne nous apparaît pas assez ambitieux face à l'enjeu de la protection des citoyens et de l'environnement.

Le Comité de vigilance des opérations portuaires tient à préciser que sa collaboration à cette démarche, et le fait qu'elle achemine des commentaires au Port, ne peut être interprétée comme un cautionnement de ladite démarche et du résultat de cette dernière.

Bien qu'ils reconnaissent les efforts investis dans cette démarche, les membres du comité considèrent que ce plan n'atteint pas les objectifs visés par une démarche de développement durable et ne permet pas d'établir de meilleures relations entre les principaux partenaires, l'un des objectifs ciblés dans la démarche.

Pour faire suite à ces commentaires généraux, vous trouverez en annexe les avis respectifs de quelques groupes représentés au sein du Comité de vigilance des activités portuaires.

Nous espérons que les commentaires des différents organismes permettront à l'administration portuaire de soumettre une nouvelle version qui saura répondre aux attentes de la communauté.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président-Directeur général, mes salutations distinguées.



Suzanne Verreault
Présidente du Comité de vigilance des activités portuaires
Conseillère municipale du district Limoilou (4)
Présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

c.c. M. Louis Côté, directeur, cabinet du maire